Image not found or type unknown

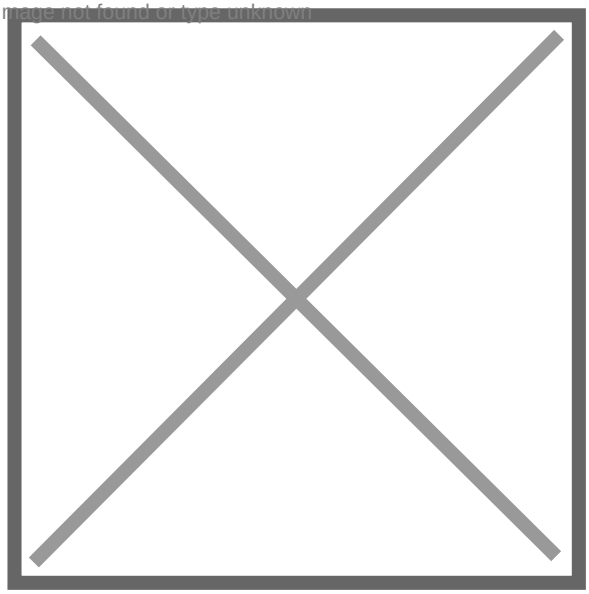

Frais de notaire lors d'une vente immobiliaire

Par **ecureuilmimosa**, le **29/04/2013** à **14:35**

Bonjour,

J'ai vendu ma maison à ma fille il y a deux ans ; aujourd'hui, ma fille veut déménager et je vais donc récupérer ma maison : dois-je la racheter avec de nouveau les frais de notaire ou y a -t-il des moyens pour éviter de repayer les frais de notaire? Merci

Par **trichat**, le **30/04/2013** à **09:36**

Bonjour,

Si vous rachetez la maison que vous aviez précédemment vendue, vous devrez à nouveau payer d'une part les émoluments d'acte au notaire, et d'autre part les droits de mutation (impôts). Approximativement, ça représente 7 % du prix de vente.
Mais avez-vous réellement besoin de cette maison?
Si oui, alors vous la rachetez.
Si non, pourquoi votre fille ne la mettrait pas en location, afin de percevoir des loyers qui pourraient soit compenser le nouveau loyer qu'elle devra payer, soit aider au remboursement d'un nouvel emprunt si elle décide d'acheter une nouvelle maison (ou appartement).

Cordialement.

Par **ecureuilmimosa**, le **30/04/2013** à **09:42**

merci beaucoup pour votre réponse et vos conseils.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés